



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
application des instruments relatifs
aux droits de l'homme

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application des résolutions 36/151 et 59/182 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait état des recommandations sur le versement de subventions aux organisations bénéficiaires adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions puis approuvées par le Secrétaire général sur la base des contributions reçues depuis la vingt-deuxième session du Conseil, tenue en mai 2003. Il renseigne également sur les recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne après que la Commission des droits de l'homme eût demandé, au paragraphe 39 de sa résolution 2003/32, que « soit effectuée une évaluation indépendante du fonctionnement du Fonds, conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies, indiquant en particulier les leçons et les bonnes pratiques issues des activités du Fonds, afin d'en améliorer l'efficacité ». Les mesures prises par le secrétariat du Fonds pour appliquer ces recommandations sont elles aussi décrites dans le présent rapport.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
A. Soumission du rapport	1	3
B. Mission du Fonds	2	3
C. Conseil d'administration	3	3
D. Critères d'admissibilité.	4	4
II. Vingt-troisième session du Conseil d'administration	5–7	4
III. Vingt-quatrième session du Conseil d'administration	8–20	5
A. Modification du cycle de financement	9	5
B. Situation financière du Fonds.	10–11	6
C. Recommandations du Conseil	12–20	8
IV. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Fonds	21–37	11
V. Évaluation des besoins pour 2006	38	13
VI. Comment contribuer au Fonds	39	14
VII. Conclusions et recommandations	40–42	14
Annexe		
I. Liste des organisations et activités financées par le Fonds en 2005 par groupe régional		15
II. Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, 26 juin 2005		26

I. Introduction

A. Soumission du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/151 du 16 décembre 1981 portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture. Il fait état des recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, qui se sont tenues à Genève du 4 au 8 octobre 2004 et du 13 au 22 avril 2005. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général. Le présent rapport complète le rapport sur les activités du Fonds soumis à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/54 et Corr.1). Le Secrétariat a informé l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session (A/59/353), qu'un rapport détaillé lui serait soumis à sa soixantième session étant donné que la session annuelle du Conseil d'administration du Fonds avait été reportée à octobre 2004.

B. Mission du Fonds

2. Le Fonds reçoit des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Conformément à la pratique établie par son Conseil d'administration en 1982, il octroie des subventions à des organisations non gouvernementales présentant des projets d'assistance médicale, psychologique, sociale, financière, juridique, humanitaire ou autre aux victimes de la torture et aux membres de leur famille. On trouvera la liste des organisations financées par le Fonds en 2005 à l'annexe I du présent rapport.

C. Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le Fonds par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), avec l'avis d'un conseil d'administration composé de cinq membres siégeant à titre individuel et nommés par le Secrétaire général compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et en consultation avec leurs gouvernements. En août 2004, le Secrétaire général a nommé les membres suivants pour une période transitoire d'un an : Ribot Hatano (Japon), Sonia Picado (Costa Rica), Ivan Tosevski (ex-République yougoslave de Macédoine), Theo van Boven (Pays-Bas) et Amos Wako (Kenya). Le renouvellement des membres du Conseil est en cours et devrait s'achever en août 2005. Le Secrétaire général a demandé que les critères de nomination des nouveaux membres soient établis sur la base des suggestions suivantes :

a) Les membres du Conseil d'administration doivent être des experts indépendants siégeant à titre individuel. En vertu du principe d'indépendance, ils ne doivent, dans l'accomplissement de leurs tâches, recevoir aucune instruction de leur gouvernement ou de ses organes et n'être soumis à aucune influence ou pression de leur part. Ce principe exige en outre, de façon générale, qu'ils n'aient pas de lien financier avec les organisations bénéficiant de l'appui du Fonds;

b) Les membres du Conseil doivent être nommés en vertu des principes de parité des sexes et de répartition géographique équitable, en consultation avec leurs gouvernements. Les membres sortants doivent être remplacés par des membres originaires de pays différents de la même région;

c) Les membres doivent avoir une solide expérience des droits de l'homme, en particulier dans le domaine de la lutte contre la torture, et une connaissance de la collecte et l'allocation de fonds et de la gestion de projets;

d) Les membres doivent être nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois;

e) Les membres doivent s'abstenir d'exercer toute fonction ou de mener toute activité qui pourrait être incompatible avec leur indépendance;

f) Les membres doivent disposer du temps nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

D. Critères d'admissibilité

4. Les critères d'admissibilité des projets sont définis dans les règles de fonctionnement du Fonds. Pour être admissible, un projet doit être soumis par une organisation non gouvernementale. Les bénéficiaires doivent être des victimes de la torture selon la définition de l'article premier de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 3452 (XXX)]. Priorité est donnée aux projets apportant une assistance directe aux victimes de la torture. Il peut s'agir d'une assistance médicale ou psychologique, d'une aide à la réinsertion sociale ou économique par la formation professionnelle ou d'une assistance juridique visant l'indemnisation des victimes et de leur famille. En fonction des ressources disponibles, le Fonds finance des projets d'organisation de programmes de formation, de séminaires ou de conférences devant permettre aux professionnels de la santé ou à d'autres prestataires de services d'échanger des informations sur leurs pratiques optimales. Néanmoins, les demandes de subvention portant sur des projets relatifs à des enquêtes, des travaux de recherche, des études, des publications ou des activités analogues sont irrecevables. Le Fonds peut accorder une assistance d'urgence dans des cas individuels dans des pays où aucun projet n'est subventionné. Ce type de demande est étudié dans le cadre d'une procédure particulière définie dans les règles de fonctionnement. On trouvera des détails relatifs aux différents types d'assistance fournie par l'intermédiaire des projets financés par le Fonds et à l'impact qu'ils ont sur les bénéficiaires dans le rapport du Secrétaire général soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/284, par. 27 à 34).

II. Vingt-troisième session du Conseil d'administration

5. Le Conseil d'administration a tenu sa vingt-troisième session du 4 au 8 octobre 2004 et fait des recommandations sur le versement de subventions, d'un montant total de 6,7 millions de dollars, à 172 organisations dans 61 pays. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général le 11 octobre 2004.

6. Malgré la faiblesse des ressources disponibles, et en vertu de la troisième recommandation du Bureau des services de contrôle interne concernant l'évaluation du Fonds (voir E/CN.4/2005/55, par. 76), le Conseil a recommencé à financer des modules de formation et des séminaires, permettant ainsi aux professionnels de la santé, aux travailleurs sociaux, aux avocats et aux autres prestataires de services d'échanger des données d'expérience et d'élaborer de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des victimes de la torture. Le Conseil a recommandé d'allouer un montant de 57 000 dollars à neuf organisations au titre d'activités de formation qu'elles devaient mener entre la fin de la vingt-troisième session et le début de 2005.

7. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat depuis sa précédente session pour organiser des missions d'évaluation des projets sur le terrain. De 2002 à octobre 2004, 58 projets avaient été évalués dans 16 pays par du personnel du HCDH ou des représentations locales des Nations Unies. Ces missions ont contribué à garantir que les fonds étaient utilisés aux fins prévues. En outre, le Secrétariat a étroitement collaboré avec les représentations locales du HCDH et d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain, lorsque cela était possible, pour veiller à ce que les nouvelles propositions reçues soient conformes aux critères d'admissibilité du Fonds en matière de choix de projets. Aucun nouveau projet ne peut être subventionné tant qu'il n'a pas été présélectionné et évalué positivement, confirmation que tous les critères d'éligibilité ont été satisfaits. On trouvera plus de détails sur la vingt-troisième session du Conseil dans le rapport du Secrétaire général soumis à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/54).

III. Vingt-quatrième session du Conseil d'administration

8. À sa vingt-quatrième session tenue du 13 au 22 avril 2005, le Conseil a recommandé qu'un montant de 8,5 millions de dollars de nouvelles subventions soit alloué, après abatement légal de la réserve de trésorerie pour l'année à venir et les dépenses d'appui aux programmes, à 186 projets dans 68 pays pour l'année 2005. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a, au nom du Secrétaire général, approuvé ces recommandations le 27 mai 2005. En outre, le Conseil a approuvé le paragraphe sur le Fonds qui doit figurer dans la déclaration conjointe qui sera rendue publique à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (voir annexe II).

A. Modification du cycle de financement

9. Au cours de la session, le Conseil a appliqué la recommandation 10 faite par le Bureau des services de contrôle interne (voir E/CN.4/2005/55, par. 76) à la suite de son évaluation du fonctionnement du Fonds selon laquelle « le Fonds devrait accorder son soutien pour une période future, plutôt que pour une période déjà largement écoulee et modifier le cycle de financement en conséquence ». Le Conseil a stipulé que le cycle de financement devrait être réajusté par rapport à l'année civile sur une période de trois ans, pour qu'à compter de 2008, les subventions puissent être versées aux organisations bénéficiaires en début d'année. Il a donc été décidé que les subventions allouées en 2005 et 2006 couvriraient une période de

18 mois, conformément au tableau 1, ce qui permettrait d'entamer un nouveau cycle complet en 2008. En sus du montant alloué au titre de 2005, le Conseil a également recommandé qu'un montant de 3,1 millions de dollars soit versé aux bénéficiaires en janvier 2006, sous réserve de la disponibilité de ressources, pour couvrir le premier semestre de 2006. Les bénéficiaires obtiendront donc un financement en deux tranches : la première couvrira la période allant de janvier à décembre 2005 et la seconde, celle allant de janvier à juin 2006.

Tableau 1
Cycle de financement

<i>Sessions du Conseil</i>	<i>Période d'allocation des subventions</i>
Vingt-quatrième session : avril 2005	Janvier 2005-juin 2006
Vingt-cinquième session : avril 2006	Juillet 2006-décembre 2007
Vingt-sixième session : octobre 2007	Janvier-décembre 2008

B. Situation financière du Fonds

10. Compte tenu de la modification apportée au cycle de financement du Fonds et du fait que les subventions allouées étaient supposées couvrir une période de 18 mois, le Conseil devait compter sur des contributions de donateurs habituels qu'il n'avait pas encore reçu à sa vingt-quatrième session.

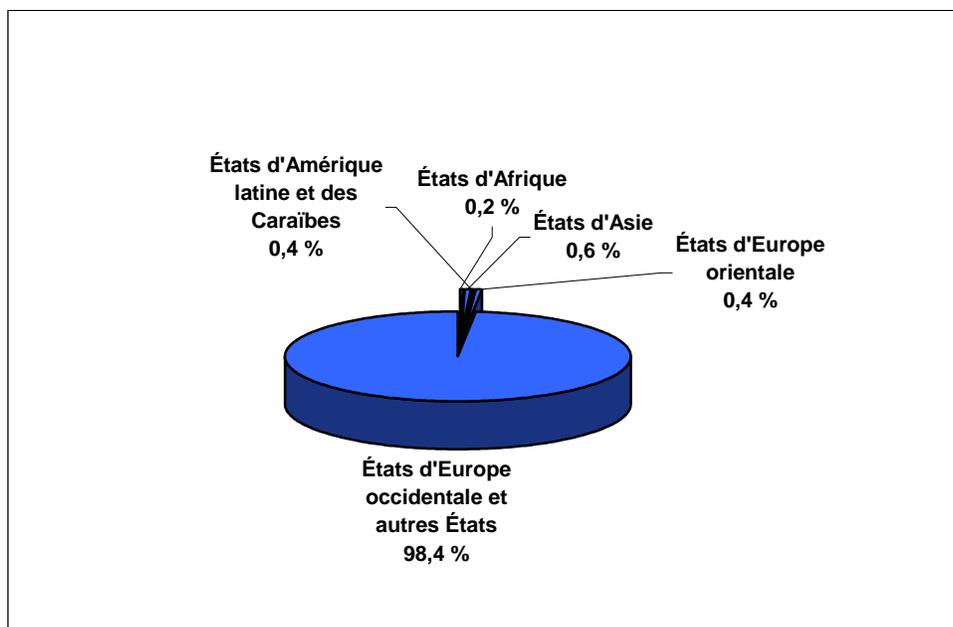
11. Le tableau 2 indique les contributions reçues pour affectation à titre de subventions à la vingt-quatrième session du Conseil ainsi que les contributions non réglées par les États Membres. Y figurent également celles reçues entre avril et juillet 2005 et allouées en guise de subventions conformément aux recommandations de la vingt-quatrième session. La figure 1 illustre les contributions et les engagements réglés par groupe régional, pendant la période.

Tableau 2
Liste des contributions reçues pour la vingt-quatrième session

<i>Donateur</i>	<i>Numéro de la contributions</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date d'enregistrement</i>
Pays donateurs			
Afrique du Sud	10	15 027	15 juin 2005
Algérie	15	5 000	31 janvier 2005
Bahreïn	2	10 000	15 octobre 2004
Idem	3	5 000	6 juin 2005
Belgique	15	92 363	19 octobre 2004
Chili	13	5 000	29 septembre 2004
Idem	14	5 000	5 juillet 2005
Chypre	16	6 705	24 avril 2004
Danemark	23	334 309	6 juin 2005
Espagne	20	55 000	17 décembre 2005
Idem	21	332 429	10 janvier 2005

<i>Donateur</i>	<i>Numéro de la contributions</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date d'enregistrement</i>
États-Unis d'Amérique	25	6 944 000	20 mai 2005
France	27	61 354	15 septembre 2004
Idem	28	135 336	19 janvier 2005
Irlande	21	188 205	13 juin 2005
Liechtenstein	17	8 850	26 janvier 2005
Luxembourg	20	24 630	26 octobre 2004
Mexique	2	15 000	8 octobre 2004
Monaco	12	10 000	9 mars 2005
Norvège	20	157 766	11 avril 2005
Pays-Bas	24	225 000	14 décembre 2004
Philippines	6	2 500	2 novembre 2005
Pologne	5	5 000	17 septembre 2005
Idem	6	5 000	24 juin 2005
Portugal	8	15 000	31 décembre 2005
République de Corée	10	10 000	28 décembre 2004
République tchèque	9	12 076	4 novembre 2004
Idem	10	12 019	5 juillet 2005
Thaïlande	2	10 000	16 septembre 2004
Tunisie	14	1 659	29 septembre 2004
Idem	15	1 651	9 mars 2005
Venezuela (République bolivarienne du)	2	5 000	3 novembre 2004
Idem	3	5 000	3 novembre 2004
Idem	4	5 000	3 novembre 2004
Particuliers			
R. A. Kerr		500	8 décembre 2004
Rita Maran	16	50	3 juin 2005
Yorio Shiokawa	4	417	28 avril 2005
Montant total des contributions		8 736 785	
Engagements			
Autriche	22	39 734	28 juin 2005
Finlande	23	176 115	20 juillet 2005
Koweït	1	10 000	1 ^{er} janvier 2003
Luxembourg	21	22 639	12 mai 2005
Pays-Bas	25	1 000 000	14 avril 2005
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	18	190 839	10 mai 2005
Serbie-et-Monténégro	1	5 000	1 ^{er} janvier 2004
Total		1 444 327	

Figure 1
Contributions reçues par groupe régional



C. Recommandations du Conseil

12. Le Conseil a examiné les informations fournies par son secrétariat sur 255 projets, accompagnées de l'analyse des rapports descriptifs, financiers et d'audit sur l'emploi des subventions allouées lors des années précédentes. Il a également examiné les demandes d'octroi de nouvelles subventions d'un montant de 14,1 millions de dollars introduites au titre de l'exécution de projets en 2005-2006. La figure 2 renseigne sur la répartition géographique des subventions allouées par le Conseil à sa vingt-quatrième session, tandis que la figure 3 précise le nombre de projets subventionnés en 2005 par région. Le Conseil a poursuivi sa pratique consistant à financer des demandes d'organisation de stages de formation et de séminaires et recommandé qu'un montant de 50 000 dollars soit affecté à la tenue de six ateliers. Conformément aux directives du Fonds, le Conseil a également recommandé qu'un montant de 125 000 dollars soit alloué au titre de l'aide d'urgence à des organisations qui se heurtent à des difficultés financières imprévues pendant la période intersessions ou pour honorer des demandes individuelles répondant aux critères du Fonds.

Figure 2
Répartition géographique des subventions, par groupe régional,
à la vingt-quatrième session

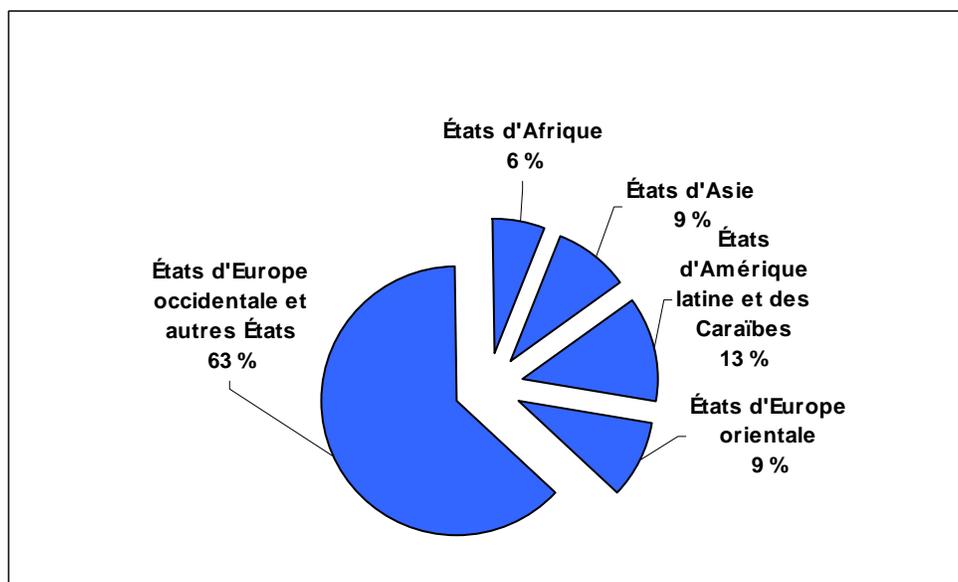


Tableau 3
Nombre de projets subventionnés en 2005 par groupe régional

	Nombre de projets	Montant (dollars É.-U.)
États d'Afrique	24	554 500
États d'Asie	22	745 000
États d'Amérique latine et des Caraïbes	27	1 089 000
États d'Europe orientale	24	772 500
États d'Europe occidentale et autres États	89	5 404 000
Total	186	8 565 000

13. Plus de la moitié des subventions bloquées lors de la vingt-quatrième session ont été affectées à des organisations basées dans des pays occidentaux, mais ce sont pour l'essentiel des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires d'autres régions géographiques qui ont bénéficié de cette aide. Le Conseil a toutefois recommandé au secrétariat de s'efforcer davantage de désigner des organisations basées dans des pays en développement, en particulier en Afrique qui mériteraient d'obtenir un financement. Il a encouragé les présences sur le terrain du Haut Commissariat à identifier des projets de ce type et invité le secrétariat à entreprendre cette activité lors de ses missions de suivi et d'évaluation habituelles. Le Conseil a également invité le Secrétariat à lui soumettre à sa vingt-cinquième session des propositions sur les modalités d'établissement d'un poste budgétaire destiné à aider les

organisations qui œuvrent en faveur de la réadaptation des victimes de la torture par le biais des activités que le Haut Commissariat mène sur le terrain.

14. Le Conseil s'est félicité que 72 projets aient fait l'objet de visites dans 28 pays depuis sa session précédente. Il a salué les efforts que le secrétariat, les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ainsi que les fonds et programmes des Nations Unies ont déployés dans le cadre de missions d'évaluation de projets en cours et nouveaux. Il a recommandé que soit envisagée ultérieurement la possibilité d'accroître les ressources allouées aux activités d'évaluation et de suivi, ce qui pourrait correspondre à 1 % du budget du Fonds.

15. Le secrétariat a également été encouragé à continuer de coopérer et d'échanger des informations avec d'autres organismes de financement, notamment la Commission européenne et la Oak Foundation afin de mieux assurer la gestion des projets financés par le Fonds.

16. Les Membres du Conseil ont tenu une réunion avec le chef du groupe de la mobilisation des ressources du Haut Commissariat pour discuter de possibilités de financement. Le Conseil a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de collaborer avec le groupe afin d'accroître les contributions au Fonds et de trouver un moyen d'affecter au Fonds une proportion plus importante des contributions sans affectation particulière reçues par le Haut Commissariat.

17. Le Conseil a constaté que l'ouvrage devant être publié le 26 juin 2006, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, avançait et recommandé qu'un montant de 110 000 dollars soit mis en réserve pour l'achever.

18. Le Conseil s'est félicité des demandes que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme ont adressées au Secrétaire général dans leurs toutes dernières résolutions sur la question de la torture qui visaient à faire en sorte que les organes et mécanismes chargés de lutter contre cette pratique disposent de personnel et de moyens suffisants à cet effet. Il a fait remarquer que les moyens d'intervention du secrétariat devraient être renforcés, compte tenu du nombre accru de demandes reçues chaque année. Il a recommandé que le secrétariat du Fonds et du Conseil disposent du personnel, de l'équipement, des ressources et des moyens nécessaires pour fonctionner de manière efficace. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la nouvelle selon laquelle un informaticien s'attellerait à l'informatisation des activités du secrétariat du Fonds en juillet 2005 et recommandé qu'un montant supplémentaire de 100 000 dollars soit mis en réserve pour assurer au secrétariat le soutien technologique dont il a besoin.

19. Les membres du Conseil ont pris note du rapport d'évaluation du Fonds que le Bureau des services de contrôle interne a établi, conformément au paragraphe 39 de la résolution 2003/32 de la Commission des droits de l'homme. Il ont salué certaines de ses recommandations, notamment celles relatives à la nécessité d'améliorer l'équilibre géographique des projets financés, au renforcement du rôle du Conseil d'administration dans la collecte de fonds et la proposition sur le financement pluriannuel.

20. Sur la base des informations en sa possession, le Conseil a estimé à environ 15 millions de dollars le montant des besoins pour 2006, notamment pour ce qui est des demandes d'assistance directe et d'organisation de stages de formation et de séminaires.

IV. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Fonds

21. À la demande de la Commission des droits de l'homme, le Bureau des services de contrôle interne a entrepris en décembre 2003, conformément au Règlement et aux règles de l'Organisation des Nations Unies, une évaluation indépendante sur le fonctionnement du Fonds, et notamment les enseignements tirés des activités menées par le Fonds et de ses pratiques optimales, afin d'en améliorer encore l'efficacité. Les conclusions et recommandations du Bureau figurent dans un rapport présenté à la Commission à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/55). Les paragraphes suivants renseignent sur les mesures prises par le secrétariat et le Conseil d'administration pour mettre en œuvre ces recommandations. Des documents d'information seront soumis au Conseil à sa vingt-sixième session afin de l'aider à prendre des décisions de principe sur d'autres recommandations.

22. **La recommandation 1** portait sur une application plus cohérente de la définition de la torture. La mise en œuvre de cette recommandation requérant l'avis du Conseil d'administration, elle devra être examinée par le Conseil à sa prochaine session. Actuellement, lorsque le secrétariat doit faire face à des cas pour lesquels il est difficile de trancher, il demande l'avis du Conseil; les membres du Conseil sont également consultés en la matière au cours de la période intersession.

23. **La recommandation 2** concernait les précisions à apporter concernant le traitement des membres de la famille d'une victime de la torture qui bénéficient également des nombreux projets financés par le Fonds. La mise en œuvre de cette recommandation requérant également l'avis du Conseil d'administration, un document d'information sera établi pour sa prochaine session.

24. **La recommandation 3** portait sur l'octroi de subventions à des fins de formation, en particulier du personnel des organisations donataires. Depuis sa vingt-troisième session, en octobre 2004, le Conseil a recommencé à financer formation et séminaires, permettant ainsi aux prestataires de services de différentes organisations de mettre en commun données d'expérience, pratiques optimales et enseignements tirés. À sa dernière session, 50 000 dollars ont été alloués pour l'organisation de six ateliers.

25. **La recommandation 4**, qui avait trait au rééquilibrage géographique des subventions, exigeait de la part du secrétariat qu'il adopte une approche dynamique pour l'identification des donataires éventuels. Lors de l'examen des requêtes, les demandes émanant de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes sont prioritaires. Ces régions sont normalement examinées dès le début de la session alors que les demandes provenant du groupe des États d'Europe occidentale et autres États sont examinées ultérieurement. Depuis 2004, le secrétariat encourage les présences sur le terrain des Nations Unies à identifier des entités répondant aux conditions requises et situées dans les régions bénéficiant d'un financement insuffisant lorsqu'elles procèdent à l'évaluation des projets existants. À sa dernière session, le Conseil a recommandé au secrétariat de jouer un rôle plus actif dans l'identification d'organisations se trouvant dans des pays en développement remplissant les conditions voulues pour bénéficier d'un financement.

26. Pour ce qui est de **la recommandation 5** consistant à imposer des conditions plus sévères aux ONG faisant une première demande, depuis 2004 aucune

subvention n'a été accordée à l'une quelconque de ces organisations avant qu'une visite n'ait confirmé que les conditions requises sont remplies.

27. **La recommandation 6** prônait un mode de financement plus stratégique, notamment par le biais de l'approbation de financements pluriannuels pour des périodes de trois ans lorsqu'il s'agissait de projets ayant dûment fait leurs preuves. Le Conseil sera également saisi d'un document d'information sur des priorités de financement possibles et d'éventuelles propositions de financement pluriannuel lorsque la modification du cycle de financement sera mise en œuvre.

28. **La recommandation 7** promouvait un meilleur usage du Conseil d'administration. Elle soulignait la nécessité de renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe de décision politique, s'agissant en particulier de l'établissement des priorités et de l'évaluation des incidences. À sa prochaine session, en avril 2006, le Conseil examinera toute une série de questions et le secrétariat prévoit de réunir le Conseil en avril 2007 en vue d'examiner les méthodes de travail, les directives à l'intention des organismes demandeurs et du secrétariat, les stratégies, les priorités et la question des appels de fonds. Par la suite, une réunion aura lieu tous les ans en avril pour examiner les questions de fond alors que la réunion annuelle d'allocation des subventions se tiendra en octobre.

29. **La recommandation 8** concernait l'augmentation des effectifs, compte tenu de la complexité des questions examinées par le secrétariat et du dossier de projets. Deux nouveaux fonctionnaires ayant une solide expérience de la gestion et de la technologie de l'information ont été recrutés en 2005 pour renforcer le secrétariat actuel.

30. **La recommandation 9** prônait un renforcement des modes de gestion. La somme de 150 000 dollars a été approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session pour l'achat ou la conception d'un système de gestion répondant aux besoins du Fonds. À sa vingt-quatrième session, le Conseil a recommandé que 100 000 dollars supplémentaires soient mis de côté pour fournir au secrétariat l'appui technologique dont il a besoin. En juillet 2005, un expert informaticien a commencé à informatiser les opérations du secrétariat du Fonds, ce qui permettra la production de statistiques sur le nombre, le sexe et l'âge des victimes bénéficiant d'une aide et les types d'aide fournie dans le cadre des différents projets financés et donnera aux organisations la possibilité de faire leurs demandes et d'établir leurs rapports en ligne.

31. **La recommandation 10**, qui concernait une amélioration du cycle de financement grâce à une allocation des subventions « pour une période *future*, plutôt que pour une période déjà largement écoulée » a été mise en œuvre à la vingt-quatrième session du Conseil (voir par. 9 ci-dessus); les subventions ont été allouées pour une période de 18 mois. Il en sera de même en 2006 afin qu'un nouveau cycle complet puisse débiter en 2008, lorsque les subventions seront versées au début de chaque année civile.

32. **La recommandation 11** portait sur la mise au point d'un suivi et d'une évaluation systématiques et permanents. Sur les 238 projets actuellement menés, depuis 2000, 178 ont été évalués par le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les présences sur le terrain des Nations Unies. Un calendrier des visites a été établi qui permettra à tous les projets en cours d'avoir

fait l'objet d'une visite d'ici à la fin de 2006. Ultérieurement, les visites de suivi auront lieu tous les quatre ou cinq ans, ou plus souvent s'il y a lieu.

33. Afin de donner suite à **la recommandation 12** sur l'amélioration de la conception des rapports sur les activités et l'impact du Fonds, la préparation d'un ouvrage sur le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, qui devrait être publié le 26 juin 2006, a commencé. Cet ouvrage s'efforcera de montrer l'impact que le Fonds, par le biais des activités menées par les organisations qu'il finance, a sur la vie des victimes de la torture. D'autres outils de diffusion, notamment une fiche de synthèse et une page Web remaniée, seront également mis au point. L'informatisation des opérations du Fonds permettra au secrétariat de produire des statistiques sur le type d'assistance fournie par donataire, le nombre de bénéficiaires, leur âge, leur sexe et autres données pertinentes devant figurer dans les rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme.

34. Pour ce qui est de **la recommandation 13** sur le renforcement du contrôle financier, notamment l'établissement d'un seuil pour les rapports d'audit, le Conseil, à sa vingt-troisième session, a décidé que les donataires recevant moins de 15 000 dollars ne seraient pas tenus de fournir des rapports d'audit. Les vérificateurs des comptes du Bureau des services de contrôle interne sont convenus de mettre au point des critères conformes aux normes comptables internationales pour faciliter l'examen de ces rapports par le secrétariat du Fonds. En outre, un fonctionnaire ayant une expérience de la gestion des subventions et de la comptabilité a également été recruté.

35. **La recommandation 14** prônait l'établissement d'un fichier de conseillers techniques, question qui demandera de la part du Conseil une décision de principe à une session ultérieure.

36. **La recommandation 15** concernait le renforcement des capacités des donataires. Il est prévu que, dans le cadre de l'informatisation des opérations du Fonds actuellement en cours, un dispositif sera mis en place qui permettra aux organisations aidant les survivants de la torture dans le monde entier d'échanger données d'expérience et points de vue en ligne.

37. **La recommandation 16** portait sur le resserrement des relations avec les donateurs et la participation des donataires aux réunions de donateurs. Le Fonds a par conséquent renforcé ses relations avec les donateurs : cinq réunions régionales ont été organisées à l'intention des donateurs et du Président du Conseil en mars 2005. Les organisations bénéficiaires des cinq régions géographiques ont été invitées à renseigner les donateurs sur leurs activités, de manière à illustrer l'impact direct qu'a le Fonds sur la vie des victimes bénéficiant d'une aide. Les appels de fonds seront l'une des questions prioritaires qu'examinera le Conseil à sa prochaine session, en même temps que les diverses questions susmentionnées. Le secrétariat prévoit d'organiser une réunion à la prochaine session du Conseil avec d'autres donateurs institutionnels afin d'aborder la question de l'amélioration de la synergie.

V. Évaluation des besoins pour 2006

38. Sur la base des demandes reçues pour 2005, le Conseil a estimé à sa vingt-quatrième session que les demandes pour 2006 devraient représenter quelque

15 millions de dollars. Si, lors de sa prochaine session, le Conseil voulait allouer des subventions de même niveau qu'en 2005, un montant minimum de 11,6 millions de dollars serait nécessaire après déduction des réserves de trésorerie et des coûts d'appui aux programmes, compte tenu du fait que les subventions allouées devront concerner une période de 18 mois.

VI. Comment contribuer au Fonds

39. Les contributions au Fonds doivent toujours porter la mention suivante : « Bénéficiaire : Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, compte CH ». Les versements peuvent se faire soit par virement bancaire : a) en dollars des États-Unis ou en d'autres monnaies, à Fonds général des Nations Unies à Genève, compte n° 485001802, J.P. Morgan Chase Bank, New York, N.Y. 10004 (code Swift : CHASUS33); b) en euros et en livres sterling à l'Office des Nations Unies à Genève, compte n° 23961901, J.P. Morgan Chase Bank, Londres, boîte postale 440, Wollgate House, Coleman Street, Londres, Royaume-Uni (code Swift : CHASGB2L); c) en francs suisses, à Fonds général des Nations Unies à Genève, compte n° 240-C0590160.0, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2, Suisse (code Swift : UBSWCHZH12A); d) par chèque payable à « Nations Unies », adressé à Trésorerie, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les donateurs sont priés d'informer le secrétariat du Fonds et le Groupe de la mobilisation des ressources du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de leur paiement (une copie de l'ordre de virement bancaire ou du chèque serait appréciée) afin de permettre un suivi efficace de la procédure d'enregistrement officiel et de faciliter l'établissement des rapports du Secrétaire général.

VII. Conclusions et recommandations

40. **Conformément aux appels lancés par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Conseil d'administration du Fonds, les donateurs sont invités à verser leurs contributions au Fonds avant mars 2006 afin de permettre au Conseil d'en tenir compte à sa vingt-cinquième session, en avril 2006.**

41. **L'Assemblée générale, la Commission et le Conseil ont également instamment demandé aux donateurs réguliers d'accroître le montant de leurs contributions dans la mesure du possible afin de fournir au Conseil les ressources dont il a besoin pour répondre aux besoins croissants des victimes de la torture et des membres de leur famille.**

42. **Le Conseil encourage instamment les gouvernements qui n'ont pas encore contribué au Fonds à le faire pour la première fois, de préférence avant mars 2006.**

Annexe I

Liste des organisations et activités financées par le Fonds en 2005, par groupe régional

États d'Afrique

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Action pour l'éducation au droit	République démocratique du Congo	Médicale, psychologique et juridique
African Centre for Treatment and Rehabilitation of Torture Victims	Ouganda	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Centre for the Study of Violence and Reconciliation	Afrique du Sud	Psychologique
Centre africain de la prévention et de la résolution de conflits	Sénégal	Médicale, sociale et juridique
Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de la Torture	Maroc	Médicale, psychologique, sociale
Centre for Education and the Defence of Human Rights	République-Unie de Tanzanie	Médicale, sociale
Centre pour la promotion et la défense des droits de l'homme	République-Unie de Tanzanie	Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique
Concerned Christian Community	Libéria	Médicale, psychologique et financière
Fondation IDOLE	Cameroun	Psychologique et sociale
Hebrew Immigrant Aid Society	Kenya	Sociale, juridique et financière
Independent Medico-Legal Unit	Kenya	Médicale, psychologique et juridique
Kanyarwanda	Rwanda	Médicale, psychologique et sociale
La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme	République démocratique du Congo	Médicale et sociale
Litigation Fund Against Torture	Kenya	Sociale
Mwatikho Torture Survivors Organization	Kenya	Médicale, psychologique et juridique
Observatoire Congolais des Droits Humains	République démocratique du Congo	Médicale, psychologique et sociale
Œuvres sociales pour le développement	République démocratique du Congo	Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Prisoners Rehabilitation and Welfare Action	Nigéria	Médicale, psychologique, financière et juridique
Rwandan Women's Community Development Network	Rwanda	Médicale, psychologique et sociale
Solidarité pour la promotion sociale et la paix	République démocratique du Congo	Médicale, sociale et juridique
Trauma Center in Yaoundé	Cameroun	Médicale, psychologique, sociale et financière
Trauma Center for Survivors of Violence and Torture	Afrique du Sud	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Une Femme qui en Soulève une Autre	République démocratique du Congo	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Women's Aid Collective	Nigéria	Psychologique, sociale, juridique et financière

États d'Asie

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Asian Federation Against Involuntary Disappearances	Philippines	Psychologique
Asian Indigenous and Tribal Peoples Network	Inde	Médicale, sociale et juridique
Balay Rehabilitation Centre	Philippines	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Bangladesh Rehabilitation Centre for Trauma Victims	Bangladesh	Médicale, psychologique, juridique et financière
Centre for Care of Victims of Torture	Inde	Médicale, psychologique, sociale, juridique
Families of Victims of Involuntary Disappearance	Philippines	Médicale, psychologique et juridique
Gaza Community Mental Health Programme	Territoires palestiniens occupés	Psychologique et sociale
Home for Human Rights	Sri Lanka	Médicale, psychologique, sociale et juridique
International Rehabilitation Council for Torture Victims	Iraq	Médicale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Khiam Rehabilitation Centre for Victims of Torture	Liban	Médicale, psychologique et sociale
Mandela Institute for Human Rights	Territoires palestiniens occupés	Médicale, psychologique, sociale, juridique
Naogaon Human Rights Development Association	Bangladesh	Médicale, psychologique, sociale, juridique, financière
Organization of the Parents and Family Members of the Disappeared	Sri Lanka	Médicale, psychologique, financière
Physicians for Human Rights	Israël	Médicale, psychologique, juridique
Public Committee Against Torture in Israel	Israël	Juridique
Rehabilitation Centre for Victims of Torture	Pakistan	Médicale, psychologique et sociale
Restart Tripoli Centre	Liban	Médicale et psychologique
Rural Effective Social Development Organization	Bangladesh	Médicale et financière
Society for Social Research, Art and Culture	Inde	Médicale, psychologique et sociale
The Korean Rehabilitation Centre for Torture Victims and families	République de Corée	Médicale, psychologique, juridique, financière
Top India Trust	Inde	Médicale, psychologique, sociale
Treatment and Rehabilitation Centre for Victims of Torture	Territoires palestiniens occupés	Médicale, psychologique et sociale
Yosua Prison Ministry	Indonésie	Médicale, psychologique, sociale et financière

États d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Abuelas de la Plaza de Mayo	Argentine	Psychologique
Asociación para la Salud y el Desarrollo Integral de Momostenango	Guatemala	Médicale, psychologique, sociale, financière
Association of Christians for the Abolition of Torture	Brésil	Médicale, psychologique, sociale et juridique
CAPS/Lima	Pérou	Psychologique et sociale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Centre for Legal and Social Studies	Argentine	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Centro Alternativas	Chili	Médicale, psychologique et sociale
Centro de Estudios Fronterizos y Promoción de los Derechos Humanos	Mexique	Médicale, psychologique, juridique et sociale
Centro de Salud Mental y Derechos Humanos	Chili	Médicale, psychologique et sociale
Comisión de Derechos Humanos de El Salvador	El Salvador	Médicale et psychologique
Comisión de Derechos Humanos	Pérou	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Comité para la Defensa de la Salud, la Ética Profesional y los Derechos Humanos	Argentine	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Equipo Argentino de Trabajo e Investigación Psicosocial	Argentine	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Equipo de Denuncia, Investigación y Tratamiento del Torturado y su Núcleo Familiar, Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo	Chili	Médicale, psychologique et juridique
Equipo de Estudios Comunitarios y Accion Psicosocial	Guatemala	Sociale et psychologique
Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Christianas	Chili	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Fundación Ecuménica para el Desarrollo y la Paz	Pérou	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Hebrew Immigrant Aid Society	Équateur	Sociale, juridique et financière
Instituto de Terapia e Investigación	Bolivie	Médicale, psychologique, juridique, sociale
Red de Apoyo	Vénézuela (République bolivarienne du)	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Réseau Sud pour la défense des droits humains	Haïti	Médicale, juridique et financière
Richmond Fellowship	Pérou	Formation
Social Rehabilitation Service	Uruguay	Médicale, psychologique et sociale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Terre des hommes	Colombie	Médicale, psychologique et sociale
Tortura Nunca Mas	Brésil	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Union des formateurs animateurs du Sud en éducation civique et respect des droits humains	Haïti	Médicale et juridique

États d'Europe orientale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Albanian Rehabilitation Centre for Torture Victims	Albanie	Médicale, psychologique et sociale
Assistance Centre for Torture Survivors	Bulgarie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Association for Rehabilitation of Torture Victims – Centre for Torture Victims	Bosnie-Herzégovine	Médicale, psychologique et sociale
Association of Concentration Camp Inmates, Sarajevo	Bosnie-Herzégovine	Sociale et financière
Centre for Torture Victims	Bosnie-Herzégovine	Médicale, psychologique et sociale
Centre for Torture Victims – International Aid Network – Medica Zenica	Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro	Médicale, psychologique et sociale
Centre for Victims of Political Persecutions	Pologne	Médicale, psychologique et juridique
Cordelia Foundation	Hongrie	Médicale et psychologique
Empathy	Géorgie	Médicale, psychologique et sociale
Fund Against Violation of Law	Arménie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Georgian Centre for Psychosocial and Medical Rehabilitation of Torture Victims	Géorgie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Human Rights Society	Fédération de Russie	Médicale, psychologique et juridique
ICAR Foundation	Roumanie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
International Aid Network	Serbie-et-Monténégro	Médicale, psychologique, sociale et juridique

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
International Medical Rehabilitation Centre for the Victims of Wars and Totalitarian Regimes	Ukraine	Médicale, psychologique, sociale, juridique
International Rehabilitation Centre for Torture Victims	Croatie	Médicale, juridique et financière
Khorezm Regional Department of Human Rights Society of Uzbekistan	Ouzbékistan	Médicale, sociale et juridique
Kosova Rehabilitation Centre for Torture Victims	Kosovo, Serbie-et-Monténégro	Médicale, psychologique et sociale
Latvia Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims and their Families	Lettonie	Médicale, psychologique, juridique et sociale
Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims "Memoria"	République de Moldova	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Romanian Independant Society of Human Rights	Roumanie	Juridique
Society of Citizens Assisting Migrants	République tchèque	Psychologique et juridique
Soldiers' Mothers of St. Petersburg	Fédération de Russie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Stichting Russian Justice Initiative	Fédération de Russie	Juridique

États d'Europe occidentale et autres États

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Advocates for Survivors of Trauma and Torture, Baltimore	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Amigos de los Sobrevivientes	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Appartenances	Suisse	Psychologique
Arab Community Centre for Financial and Social Services	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Association for Services to Torture and Trauma Survivors	Australie	Psychologique et sociale
Asian-Americans for Community Involvement	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Association pour les victimes de la répression en exil	France	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Associazione Volontaria di Assistenza Socio-Sanitaria e per i Diritti di Stranieri e Nomadi	Italie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Bellevue Association	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Boston Medical Centre	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Bundesweite Arbeitsgemeinschaft der psychosozialen Zentren für Flüchtlinge und Folteropfer	Allemagne	Formation
Calgary Catholic Immigration Society	Canada	Médicale et psychologique
Canadian Centre for Victims of Torture	Canada	Psychologique
Caritas-Köln	Allemagne	Psychologique
Casa dei Diritti Sociali – Focus, Rome	Italie	Psychologique, sociale et juridique
Centre for Survivors of Torture	États-Unis	Médicale, psychologique et juridique
Centre for the Treatment of Torture Victims	Allemagne	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Centre for Victims of Torture	États-Unis	Médicale, psychologique et sociale
Centre d'accueil et de soins Primo Levi	France	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Centre d'action social, réhabilitation et adaptation SOHRAM-CASRA	Turquie	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Centre for Advocacy, Support and Education for Refugees	Australie	Juridique
Centre for Multicultural Human Services	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Centre for the Treatment of Torture Victims	Allemagne	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Centre international de ressources juridiques	Canada	Juridique
Centre médico-psycho-social pour réfugiés et victimes de torture	Belgique	Médicale, psychologique et sociale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Centro Astalli	Italie	Sociale, juridique et financière
Centro por la Justicia y el Derecho Internacional	États-Unis	Juridique
Comité médical pour les exilés	France	Médicale, psychologique et sociale
Croix-Rouge Suisse	Suisse	Médicale, psychologique et sociale
Edmonton Centre for Survivors of Torture and Trauma	Canada	Psychologique
El Rescate Legal Services	États-Unis	Juridique
Exil España, Fundació Concepció Juvanteny	Espagne	Médicale, psychologique et sociale
Exilio Hilfe für Flüchtlinge und Folterüberlebende e.V.	Allemagne	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Fédération internationale des ligues des droits de l'homme	France	Juridique
Greater Boston Legal Services	États-Unis	Psychologique et juridique
Gulf Coast Community Care	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
OMEGA Health Care Centre	Autriche	Médicale, psychologique et sociale
HEMAYAT	Autriche	Médicale et psychologique
Human Rights Foundation of Turkey	Turquie	Médicale, psychologique et sociale
Human Rights Initiative of North Texas	États-Unis	Médicale et psychologique
International Institute of Boston	États-Unis	Psychologique et sociale
International Institute of New Jersey	États-Unis	Psychologique, sociale et financière
Italian Refugee Council	Italie	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Khmer Health Advocates	États-Unis	Psychologique
Kurdish Human Rights Project	Royaume-Uni	Juridique
Legal Aid Foundation	États-Unis	Juridique
Lowell Community Health Center	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et financière
Lutheran Children	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale
Marjorie Kovler Centre for the Treatment of Survivors of Torture	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Médecins sans frontière/les projets Belges	Belgique	Psychologique et sociale
Medical Foundation for the Care of Victims of Torture	Royaume-Uni	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims	Grèce	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Medici contro la tortura	Italie	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Minnesota Advocates for Human Rights	États-Unis	Juridique
Organisation mondiale contre la torture	Suisse	Médicale, sociale et juridique
OSIRIS	France	Médicale et psychologique
Ottawa-Carleton	Canada	Psychologique
Parcours de jeunes	France	Médicale et psychologique
Penal Reform International	Royaume-Uni	Juridique
Physicians for Human Rights	États-Unis	Médicale, psychologique et juridique
Prisoners of Conscience Appeal Fund	Royaume-Uni	Financière
Programme for Torture Victims	États-Unis	Médicale et psychologique
Provident Counselling	États-Unis	Médicale
Red Cross Centre for Tortured Refugees in Stockholm	Suède	Médicale, psychologique et sociale
Red Cross Centre for Victims of Torture in Falun	Suède	Psychologique et sociale
Red Cross Rehabilitation Centre for Torture and War Victims in Göteborg	Suède	Médicale, psychologique et sociale
Red Cross Rehabilitation Centre in Uppsala	Suède	Psychologique et sociale
Redress Trust	Royaume-Uni	Juridique
Refuge, Inc.	États-Unis	Psychologique et sociale
Refugee Therapy Centre	Royaume-Uni	Psychologique et sociale
Refugio, Bremen	Allemagne	Psychologique
Refugio, Munich	Allemagne	Médicale, psychologique, sociale et financière

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Rehabilitation Centre for Torture Victims	Danemark	Médicale, psychologique et sociale
Rehabilitation Centre for Torture Victims	Turquie	Médicale, psychologique et juridique
Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée	Canada	Médicale, psychologique et sociale
Response International/London	Royaume-Uni	Médicale, psychologique, sociale
Rocky Mountain Survivors Center	États-Unis	Médicale, psychologique et juridique
Roskill Union and Community Health Service, Inc.	Nouvelle-Zélande	Médicale, psychologique et sociale
Safe Horizon, Inc.	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants et réfugiés	Canada	Psychologique
SPIRASI Centre for the Care of Survivors of Torture	Irlande	Médicale, psychologique, sociale, juridique et formation
Sudanese Victims of Torture Group	Royaume-Uni	Médicale, juridique et financière
Survivors International	États-Unis	Médicale, psychologique et sociale
Survivors of Torture, International	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
The Centre for Justice and Accountability	États-Unis	Juridique
The Treatment and Rehabilitation Unit for Survivors of Torture and Trauma	Australie	Médicale, psychologique, sociale et financière
Torture Abolition and Survivors Support Coalition	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
UDC-Gruppen ApS	Danemark	Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière
Unité de médecine des voyages et des migrations	Suisse	Médicale et psychologique
Utah Health	États-Unis	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Vancouver Association for Survivors of Torture	Canada	Psychologique et sociale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'assistance fournie</i>
Verein ZEBRA	Autriche	Médicale, psychologique, sociale et juridique
Women Against Rape	Royaume-Uni	Psychologique, sociale, financière et juridique
Xenion Psychosoziale Hilfen für politisch Verfolgte e.V.	Allemagne	Médicale et psychologique

Annexe II

Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, 26 juin 2005

Conscients que la vie des individus victimes de tortures, leur bien-être et leur sentiment de sécurité continuent d'être marqués au quotidien par le passé et que la torture semble de plus en plus fréquente dans toutes les régions du monde, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, nous, Comité contre la torture, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question de la torture, Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :

Réaffirmons les préoccupations sur lesquelles nous avons appelé l'attention dans nos déclarations communes précédentes et mettons de nouveau l'accent sur le caractère absolu de l'interdiction de la torture, notamment le principe du non-refoulement lorsqu'un individu court le risque d'être soumis à la torture, et soulignons qu'aucune circonstance exceptionnelle ne peut être invoquée pour justifier la torture.

Rappelons que les États ont l'obligation de prendre des mesures efficaces pour prévenir tous les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Insistons sur le fait que l'importance de la prévention ne saurait être trop soulignée et appelons à la ratification universelle de la Convention contre la torture et son protocole facultatif. Demandons instamment la création de mécanismes nationaux de prévention chargés d'effectuer des visites indépendantes dans les lieux où les individus sont privés de liberté ou leur renforcement, comme le demande le protocole.

Rappelons aux États parties à la Convention qu'il est souhaitable qu'ils fassent la déclaration prévue à l'article 22 concernant les communications individuelles.

Rappelons l'obligation qu'ont les États d'enquêter sur tous les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de les réprimer et de redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité.

Reconnaissant les épreuves subies par les victimes et survivants de tortures, tant ceux qui ont osé parler que ceux qui ont souffert en silence, demandons instamment aux États de s'acquitter de leur obligation au titre de la Convention de « garantir à la victime d'un acte de torture le droit d'obtenir réparation et d'être indemnisée équitablement et de manière adéquate, y compris les moyens nécessaires à sa réadaptation la plus complète possible ». Rappelons que les victimes de la torture ont le droit d'intenter une action en justice en vue d'obtenir réparation, notamment civile, qui peut se fonder sur la compétence universelle. Prions instamment la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter les principes fondamentaux et directives pour le droit au recours et à une réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire.

Reconnaissons les progrès réalisés par le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture, dont le mandat a été créé il y a 20 ans, et soulignons l'importance de ses efforts pour la prévention de la torture et la protection des victimes potentielles. Demandons instamment à tous les États de lancer une invitation permanente au Rapporteur spécial et de coopérer avec lui.

Rappelons qu'il y a 10 ans, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a reconnu que la violence sexuelle et la violence sexiste constituaient une forme de torture lorsque l'État perpétrait ce type d'acte, y consentait ou l'acceptait. Soulignons la nécessité d'appeler l'attention sur ce type de violence, notamment la violence au sein des foyers, de renforcer les mesures prises pour empêcher et prévenir ces actes, de mener les enquêtes nécessaires, de traduire les responsables en justice et de les punir. Notons que la violence sexiste, notamment la violence au sein des foyers, joue un rôle particulièrement insidieux en ce qu'elle apprend et perpétue une culture de la violence.

Reconnaissons le rôle essentiel joué par les organisations non gouvernementales dans la fourniture d'une assistance aux survivants de la torture et appelons les gouvernements, les organismes privés et publics et les individus à exprimer leur solidarité avec les victimes de la torture et les membres de la famille en contribuant généreusement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.
